

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 13 DECEMBRE 2021

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire, la boursière et le public. Il cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Trente conseillers sont présents, trois sont excusés et deux sont absents. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte. Il n'y a pas de demande de modification de l'ordre du jour, il sera donc suivi tel que présenté :

Ordre du jour

1. Assermentation de Mme Tamara Niquille
2. Adoption du PV de la séance du 4 octobre 2021
3. Communications de la Municipalité – partie 1
4. Préavis 07/2021 : traitement des micropolluants
5. Préavis 08/2021 : passage de l'éclairage public en LED
6. Préavis 09/2021 : budget 2022
7. Communications des représentants du Conseil communal auprès des associations intercommunales
8. Communications de la municipalité – partie 2
9. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation de Mme Tamara Niquille

Le président procède à l'assermentation de Mme Tamara Niquille. Le président prie la secrétaire de venir devant et l'assemblée de se lever. Philippe Moccand lit le serment, Tamara Niquille le promet en levant la main. Le président lui souhaite la bienvenue au conseil et remercie Denis Gaimard pour son intérim. Elle est accueillie par l'assemblée avec des applaudissements.

2. Adoption du PV de la séance du 4 octobre 2021

Il n'y a pas de demande de lecture ou de modification ni de question. On passe au vote, le procès-verbal est accepté par trente-et-un conseillers et deux abstentions. Le président remercie Denis Gaimard.

3. Communications de la Municipalité – partie 1

Alexandre fait un petit point de situation sur les préavis déjà adoptés, en cours et bouclés en partie. Il fait aussi une petite présentation sur les plans d'investissements pour l'année 2022 avant de procéder au vote du budget.

Par rapport aux préavis acceptés et non bouclés à ce jour, il y a l'UAPE en Verchère qui était en deux phases. Il y avait une demande à 550'000.- CHF des bailleurs de fonds pour l'EFAJE. Il n'y a aucune plus-value ni de bonne surprise. Par contre, il y avait une demande de crédit de 260'000.- CHF pour les travaux qui étaient attendant au parking et à l'aménagement extérieur. Ils ont utilisé 224'000.- CHF. Ils ont alors un « bonus » de 35'000.- CHF. Alexandre Gygas ajoute que sur les 35'000.- CHF, ils ont utilisé 29'000.- CHF de l'aménagement routier qu'ils avaient mis aux comptes de 2020 pour retoucher la péréquation sur l'aménagement routier. Selon lui, ils sont dans le tir avec ce préavis. Quant à l'étude de réalisation des infrastructures communales, soit le bâtiment qui est en construction à ce jour, Alexandre Gygas explique qu'il y a là un petit dépassement. Ils avaient une demande de 145'000.- CHF et ils ont bouclé à 158'413, 75.- CHF. Ils ont donc une plus-value de 13'000.- CHF qui sont dus à des demandes du canton pour des études complémentaires de terrain. Ils ont dû faire des petits compléments d'études pour le ruisseau, la protection civile et l'abri PC. S'agissant du remplacement de la galerie des eaux claires sur la route d'Echallens et la route de Pailly, à la croisée, sur la sortie d'Essertines, Alexandre Gygas explique qu'il y avait une demande de 105'000.- CHF au préavis et qu'ils ont utilisé que 60'000.-CHF. Donc ils ont eu une bonne surprise grâce à l'avancée des travaux. Par rapport au remplacement de la conduite d'eau claire

au quartier Champ Melon à Epautheyres, Alexandre Gygax informe que celui-là n'est pas bouclé. Il ajoute qu'actuellement, ils ont utilisé 70'000.- CHF sur les 75'000.- CHF demandé, et qu'il reste une facture de remise en état d'une haie du paysagiste à recevoir avant de boucler. Sinon, il reste deux préavis qui sont en cours : la construction de l'infrastructure communale pour 3'700'000.- CHF et l'aménagement de la RC 401, soit la traversée d'Essertines y compris la route de Nonfoux et la route de Pailly pour 105'000.-CHF.

Il n'y a pas de question par rapport aux préavis.

Pour finir, Alexandre Gygax fait un point de situation sur les plans d'investissements, soit sur les préavis qu'ils vont présenter en 2022. Il informe que cela reste des estimations.

La mise en conformité de la grande salle est liée à l'arrivée de l'école. Cela a déjà été annoncé. La mise en séparatif du quartier en Monteilly, c'est quelques maisons qui sont liées au chantier et qui n'étaient pas en séparatif pour 300'000.- CHF.

Quant à l'aménagement routier, ils espèrent pouvoir arriver avec un préavis en fin d'année avec une estimation à 800'000.- CHF pour une étape et 50'000.- CHF pour l'eau, pour des dépenses exceptionnelles qui pourraient arriver pendant l'année.

4. Préavis 07/2021 : traitement des micropolluants – partie 1

Chaque conseiller communal a reçu le préavis municipal N°07/2021, le rapport de la commission ad hoc et le rapport de la commission de gestion et des finances. Il n'y a pas de demande de lecture. Le président passe la parole au municipal en charge du dossier pour complément d'informations.

Alexandre Gygax prend la parole et explique, pour l'aspect financier, qu'ils n'ont pas trouvé opportun de mettre les dépenses exceptionnelles de la STEP dans le budget parce que ce sont des domaines autofinancés ; des infrastructures qui durent et qui doivent s'amortir dans le temps. Il ajoute aussi que c'est pour garantir l'équilibre financier qui leur est demandé par la réglementation cantonale.

Sylvain Jacot n'a pas de complément à faire à ce sujet.

Le président ouvre le débat. Il n'y a pas de question. On passe au vote. Le préavis sur le traitement des micropolluants est accepté à l'unanimité.

5. Préavis 08/2021 : passage de l'éclairage public en LED à Essertines, Epautheyres et la Robellaz

Chaque conseiller communal a reçu le préavis municipal N°08/2021, le rapport de la commission ad hoc et le rapport de la commission de gestion et des finances. Il n'y a pas de demande de lecture. Le président passe la parole au municipal en charge du dossier pour complément d'informations.

Michel Collet fait une brève présentation au vu de l'enjeu de cet investissement et nous fait part de sa sensibilité. Il explique qu'il s'agit de l'éclairage public à Essertines, Epautheyres et la Robellaz. Nonfoux étant déjà équipé en LED. Sur ces trois sites, il y a 124 luminaires à remplacer. Michel Collet ajoute que les neuf luminaires au quartier de Champ Melon, à Epautheyres, n'éclairent pas assez et qu'il y a une demande d'éclairage plus adéquat. Les tubes qui relient ces éclairages sont désuets et ne répondent plus aux normes. Il arrive donc à la conclusion qu'il faut remplacer ces luminaires, mais il explique qu'une ligne souterraine implique 220 mètres de génie civil à travers la route et les haies, donc ils auront un surcoût par rapport à des luminaires solaires d'au minimum de 55'000.- CHF. Ils sont donc vite arrivés aux luminaires à énergie solaire dont les batteries sont garanties sur 10 ans. Le constructeur parle de 100'000 heures, ça ferait 20 ans.

Au parking de l'UAPE, il est prévu d'installer un mât de 6 mètres. L'alimentation électrique va être tirée sur 50 mètres à proximité de la maison de Monsieur Simon, de l'autre côté du bâtiment de l'UAPE.

Michel Collet ajoute qu'il faut remplacer huit armoires. Il y a onze armoires sur le territoire de la commune. Les trois de Nonfoux ne sont pas concernées, car ils sont déjà au LED et paient l'électricité réel au compteur. Quant à l'armoire du terrain de foot, elle est déjà au compteur et n'a pas besoin d'être remplacée. Au Creux de la Chaux, comme il n'y a qu'un seul, ils ne vont pas dépenser 2'500.- CHF ou 3'000.- CHF pour une armoire. Ils mettront un luminaire LED. Michel Collet explique que c'est une obligation pour les communes de passer aux compteurs lors qu'elles refont un éclairage public. Le passage aux compteurs permet de faire des économies contrairement au forfait qui nous est défavorable.

Pour conclure, Michel Collet ajoute que le parc de luminaires actuel est un gouffre à énergie par apport aux nouvelles techniques qui ont évolués. L'éclairage LED nous permet donc de régler chaque luminaire à volonté.

Michel Collet présente enfin quelques chiffres de consommation en kWh. Il nous informe que l'on économise à peu près 75% de kWh sur une base de l'éclairage à 100% dès la tombée de la nuit. Ils réduisent dès 23h l'éclairage de 50% jusqu'à 5h du matin puis remettent à 100%.

Le président ouvre le débat sur le passage de l'éclairage public en LED.

Denis Gaimard demande à Michel Collet où est-ce qu'on va se fournir.

Michel répond qu'ils ont trois offres de trois professionnels et qu'ils doivent passer par un processus de marché public très précis avant de choisir des luminaires. Normalement, ils ne vont pas imposer une marque ou un produit spécifique, car ce n'est pas dans leurs intérêts.

Yves Collet prend la parole et demande si des lampadaires peuvent être supprimés à Epautheyres, car ils éclairent terriblement selon lui. Il demande si une étude a été réalisée dans ce sens afin de faire des économies d'énergie et d'argent. Michel Collet lui répond qu'ils n'ont pas pensé à supprimer des luminaires mais qu'ils vont y réfléchir. Ils vont commencer par abaisser l'éclairage la nuit dès 23h. Yves Collet s'inquiète par rapport au fonctionnement de ces appareils solaires et demande quelles sont les réserves en cas de mauvais temps, s'il faut appeler les pompiers. Michel Collet répond qu'il y a plusieurs jours d'autonomie. Selon lui, on ne devrait jamais avoir d'interruption de lumière car il y a suffisamment de capacité. Il informe aussi qu'on peut régler la puissance et les heures d'éclairage. Il affirme qu'il ne devrait pas avoir ce problème. Puis, Yves Collet pose une question d'ordre économique sur la comparaison de prix à 190'000.- CHF et 185'000.- CHF. Michel Collet n'a pas compté les intérêts. Yves Collet demande alors s'ils sont en droit de penser qu'ils ne vont plus payer d'intérêts et aimerait savoir s'il y a bien un prêt négocié à 0%. Michel Collet confirme que les intérêts sont très très bas et qu'ils peuvent avoir de bons prêts.

Thierry Auberson d'Essertines demande s'il y a eu une analyse par rapport à des luminaires qui s'adapteraient à la présence des personnes. Michel Collet répond qu'il n'y a pas eu d'étude à ce sujet mais qu'ils ont consultés plusieurs électriciens. Ils ont rapidement écarté cette possibilité, car c'est plus cher, plus sensible et plus délicat. A cela s'ajoute les frais de maintenance et la durée de vie n'est pas garantie. Par contre, au niveau de l'énergie, c'est une bonne solution. Globalement le radar est cher et l'éclairage en LED répond au cahier des charges puisque chaque luminaire peut être programmé individuellement.

Alain Kling rappelle qu'il y avait un préavis discuté en début 2015 pour remplacer des luminaires existants par des luminaires LED. Il avait compté sur le préavis vingt-sept luminaires à remplacer pour un total de 47'000.- CHF. Cela faisait 1'750.- CHF par module à remplacer. Ici, nous arrivons à 88'000.- CHF de fourniture et pose de 115 luminaires, ce qui fait un total par pièce de 765.- CHF. Donc il y a 1'000.- CHF de moins par module. Alain Kling demande s'il y a une erreur quelque part dans les préavis ou si c'est une technologie qui a baissé de façon exponentielle en cinq ans. Michel Collet dit avoir vu le préavis et le rapport de 2015 où le projet a été refusé. Les chiffres sont très différents et l'économie d'énergie est énorme. Il répond qu'ils sont partis avec les cahiers des charges d'aujourd'hui. Ils ont trois offres d'entreprises professionnelles de l'éclairage public qui viennent avec des puissances et des prix

identiques. Ils ont une commission technique et des techniciens qui ont tout contrôlés en détails. Donc, il y a eu plusieurs regards sur la qualité et les prix de ce matériel. De plus, les progrès sont exponentiels en LED. La qualité répond à leurs attentes et les prix sont confirmés par trois entreprises.

Philippe Moccand cède la parole à Christophe Gonin. Il informe qu'en 2015, une étude a été faite que pour la Rue de l'Eglise, la Rue du Coin et la Rue du Milieu. Il ajoute que les luminaires ont beaucoup diminués.

Thierry Auberson d'Epautheyres apporte quelques précisions techniques et informe que la consommation des luminaires LED est asymptotique, ce qui fait que si on diminue de 10% l'éclairage, on va augmenter à peu près de 20% la consommation. Donc si on réduit de 80%, on ne consomme presque rien. Cela répond à la question de Yves Collet. On n'aurait peut-être pas besoin de supprimer des luminaires puisqu'ils ne consomment presque plus rien, et on garderait les points lumineux. Tout comme la remarque par rapport aux détecteurs de présence. De manière générale, pour les coûts, la durée de vie des luminaires descend drastiquement avec leurs cycles d'allumage et d'extinction, ce qui fait que si on baisse les éclairages et qu'on ne les éteint pas, ils vont vivre plus longtemps. Cela évite des coûts de maintenance et de remplacement. Et par rapport aux luminaires solaires à Champ Melon, les panneaux photovoltaïques contrairement au chauffage thermique produisent de l'énergie quand il y a de la lumière, donc cela va toujours produire, et les LED consomment tellement peu avec ces réductions d'éclairage qu'il n'y a pas de souci à se faire.

Pascal Henchoz prend la parole et s'excuse pour son retard. Il ajoute que c'est comme les panneaux solaires. Au niveau de l'évolution du prix du panneau solaire d'il y a quinze, douze et huit ans, tous les trois quatre ans, c'est descendu de plus de la moitié. C'est plus de 20% du même panneau solaire acheté il y a quinze ans. C'est exactement la même chose et c'est ce qui leur avait donné en 2015 la puce à l'oreille avec les discussions qu'ils avaient eues. L'amortissement était sur une très très longue durée et ils trouvaient cela assez choquant. C'était onéreux pour eux et puis c'est ce qui les avait aidés à refuser. Ils prédisaient que les prix allaient énormément baisser dans dix ans et cela s'est avéré juste. C'est pourquoi ils ont décidé de remettre le sujet à plus tard.

Racioppi Angela d'Essertines prend la parole et demande si les luminaires LED à Champ Melon ne sont pas des solutions à court terme puisque les batteries et les panneaux solaires sont difficiles à recycler. Elle demande aussi s'ils n'auraient pas meilleur temps d'investir cet argent ou faire directement du LED. Michel Collet répond qu'ils sont sensibles à l'écologie et ajoute que le recyclage est en route. Dès 2023, il y aura une usine qui va démarrer dans le canton de Soleure pour les batteries de voitures. Plus de 90% des matériaux vont être récupérés et vont repartir dans le circuit. Après bien sûr, selon Michel Collet, la meilleure énergie c'est celle qu'on ne produit pas. Et précisément avec ce projet, ils vont économiser l'énergie pour douze ou quatorze ménages. Il faut compter environ 3'500 kWh par année par ménage. Donc, ils vont aussi dans ce sens. A présent, à Epautheyres à Champ Melon, avec les neuf luminaires, c'est clairement l'aspect économique qui prime. Juste pour un quartier, mettre 60'000.- CHF, c'est cher. Au lieu de 190'000.- CHF, il faudrait venir avec 250'000.- CHF. Ensuite avec ces neuf luminaires, ils ne vont pas prendre l'électricité sur le réseau, il n'y aura pas de facture. C'est une balance qui a été faite. Mais ils pensent à l'aspect écologique.

Marylin Brand demande si elle a bien compris comment se règlent les luminaires et s'ils vont être gérés via une centrale avec des ordinateurs. Michel Collet répond que c'est exact. Il montre un éclairage actuel, explique à nouveau que le mât va rester et que la tête ainsi que les câbles à l'intérieur vont être changés. Puis, il montre une photo d'un DALI et explique que c'est un système que l'électricien programme et qui implique des coûts de maintenance entre 40.- CHF et 60.- CHF l'intervention si on veut modifier. Marylin Brand demande s'ils doivent se décider une bonne fois pour toute pour ne pas avoir trop d'interventions. Michel Collet répond que si le projet est accepté, ils vont bien réfléchir à faire juste dès le début. Ils ne peuvent pas exclure qu'il y aura quelques luminaires à corriger. Les coûts sont très modestes et le système le permet. Les soumissionnaires leur ont déjà offert la possibilité de tester de visu des lampes à moins 90%, moins 80% et moins 50%. Il y a aussi le luxmètre qui permet de mesurer de dessous mais le mieux

est d'y aller de visu. Michel Collet ajoute qu'ils compareront avec les lampes au sodium et qu'il y aura un côté humain dans leurs choix de la puissance.

Thierry Auberson d'Epautheyres prend la parole et explique que les interfaces Dali sont des modules d'éclairage digitalement adressable, ce qui fait que théoriquement on pourrait les connecter sur des centrales ou des tableaux électriques.

Alain Kling ajoute qu'il faisait partie de la commission ad hoc en 2015 et confirme que le projet d'investissement avait été refusé. A l'époque, ils trouvaient effectivement que c'était un petit peu tôt d'investir dans des modules LED. Maintenant que les prix ont baissés de 1'700.- à 500.- pièce et que les offres proposées par les différentes entreprises sont plus avantageuses, c'est vraiment le moment de faire cet investissement selon lui.

Renaud Piccard demande quelle sera la durée des travaux pour changer les luminaires et quand est-ce que cela est prévu. Michel Collet répond qu'il a discuté avec des électriciens et que c'est difficile de dire combien de temps ils tiendront, puisque ce sont des LED de dernière génération. Les performances étaient moins bonnes, il y a six ans mais ils avaient une garantie de dix ans sur le matériel. Michel Collet explique qu'ils vont continuer à faire un contrat de maintenance qui leur permettra de changer les luminaires sans avoir de surprise. Quant à la question de savoir quand les travaux sont prévus, Michel Collet estime au milieu de l'année 2022, parce que maintenant ils vont devoir faire un appel d'offres public. La procédure complète se terminera autour de mars – avril 2022. Il ajoute que cela dépend aussi du soumissionnaire retenu, de sa disponibilité et de son matériel.

Philippe Moccand passe aux votes. Le préavis pour le passage public en LED est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 09/2021 : budget 2022

Chaque conseiller communal a reçu le préavis municipal N°09/2021 et le rapport de la commission de gestion et des finances. Il n'y a pas de demande de lecture. Le président passe la parole au municipal en charge du dossier pour complément d'informations.

Alexandre Gygax salue l'assemblée et commence par relever la bonne collaboration qu'ils ont eue avec la commission de gestion et des finances pour l'établissement de ce budget. Les séances étaient constructives. Il y a eu beaucoup de questions.

Avant d'ouvrir le débat sur le budget, Alexandre Gygax informe qu'il y a une demande d'augmentation de budget d'environ 30% pour l'administration communale. Puis, ils ont les domaines autofinancés qui sont l'eau, l'épuration et les déchets où comme il a expliqué avant, ils sont censés être à l'équilibre à la fin de l'année sinon ils sont obligés de faire des écritures au bilan. Pour les déchets, ils ont créé des imputations internes qu'ils « s'autodétruisent ». Et enfin, il ajoute qu'ils ont aussi prévu une augmentation de la taxe déchet.

Philippe Moccand ouvre le débat sur ce budget.

Yves Collet est étonné de ne plus voir le service dentaire et demande s'il a loupé quelque chose. Il a besoin d'informations là-dessus. Il demande aussi des explications par rapport au traitement du verre, comment ils fonctionnent. Alexandre Gygax répond que la caravane dentaire a été reprise par l'ASIRE et explique que le coût de la caravane dentaire est intégré dans le budget de l'ASIRE. Il n'y a donc plus de caravane dentaire à ce jour.

Pour le traitement du verre, il cède la parole à son collègue en charge de la déchetterie.

Sylvain Jacot répond que la STRID a décidé de changer toutes les bennes. Elles avaient seize ans et les autres étaient amorties donc ils ne payaient plus rien dessus. Maintenant, ils devront payer pendant les

dix prochaines années une location pour les nouvelles bennes. Il y en a une dans chaque hameau et c'est la raison pour laquelle il y a un coût supplémentaire.

Yves Collet est scandalisé par la gestion des investissements de la STRID et trouve bizarre de trouver des frais de déchetterie au revenu. Alexandre Gygax répond que c'est un revenu qui vient à la déchetterie, parce qu'il se facture l'élimination des déchets, donc ils diminuent le déficit à la fin de l'année en se facturant des frais. S'il voulait que ce soit un domaine autofinancé et que la commune ne mette pas sa part, ce serait aux citoyens de payer l'élimination de leurs déchets communaux. Donc c'est pour trouver un traitement d'égalité et essayer de combler ce déficit des domaines autofinancés. Alexandre Gygax rappelle qu'ils sont soumis à l'équilibre de ces comptes.

Alexandre Collet a deux questions ; une pour la municipalité et une pour la commission de gestion. Pour le local de la voirie, ils ont enlevé 5'400.- CHF pour un poste, ils ont remis sur un autre compte, par contre, ils ont mis 9'000.- CHF. Alexandre Collet aimerait savoir pourquoi il y avait une augmentation de location. Il est un peu surpris parce que sur le budget 2021, il y avait déjà une augmentation.

Pour la commission de gestion, Alexandre Collet demande quelques explications sur l'erreur de calcul sur le revenu de 83'000.- CHF. Il n'a pas compris ce que c'était. Alexandre Gygax répond qu'il y a eu une augmentation, parce qu'ils avaient demandé au propriétaire de faire un couvert pour les véhicules sur le site en bas à la déchetterie pour que les employés communaux puissent mettre une partie de leurs matériels lorsqu'ils ont dû partir du magasin, donc l'augmentation était là mais elle est répartie entre la déchetterie et la voirie. Et comme ils partent à la déchetterie, ils enlèvent ce montant à la déchetterie mais il n'y a pas de négociation. Ils sont liés avec le propriétaire du bâtiment jusqu'à la fin de l'année. C'est un bail qu'ils ont dénoncé à la fin de l'année 2022, parce qu'ils partent dans leurs bâtiments qui sont en place. Du moment qu'ils enlevaient la déchetterie, ils imputaient une location à la déchetterie qu'ils n'imputent plus parce qu'elle n'est plus là. Alexandre Gygax explique que cela permet aussi de compenser un peu le déficit sur le compte déchets.

Pascal Henchoz apporte un complément par rapport à l'erreur de calcul sur le revenu de 83'000.- CHF. Alexandre Gygax ajoute que la commission de gestion et des finances a un budget détaillé avec les commentaires qu'ils n'ont pas. Denis Gaimard demande pourquoi ils ne mentionnaient plus le montant pour la boursière communale. Alexandre Gygax répond que les comptes et les budgets sont publics, ils sont affichés à la vue de tout le monde. Pour la protection des données et de leur personnel, il était conseillé par le canton de noyer la masse salariale afin de ne pas pouvoir identifier le salaire d'une seule personne.

Christophe Delay a une question par rapport au collègue d'Essertines. Il y a 3'000.- CHF de moins sur l'ASIRE mais il n'y a pas trop d'explications. Il aimerait savoir s'il y a une classe en moins ou une autre raison derrière. Christian Gonin répond que la location du bâtiment se calcule par rapport aux investissements effectués, s'ils ont des charges supplémentaires, ils louent plus cher. Alexandre Gygax ajoute que si l'ASIRE n'est pas propriétaire du bâtiment, ils paient en fonction des frais du bâtiment, l'opération est « blanche » pour la commune, ils n'ont pas de locaux à un prix bien spécifique, il y a un prix de base mais après c'est variable selon les frais courants.

Jenifer Thevenaz a une question pour le transport et le traitement du papier-carton. Actuellement, le budget est de 200.- CHF plus cher mais ils ont enlevé la benne d'Essertines. Elle s'étonne de ne pas gagner un peu là-dessus. Sylvain Jacot répond qu'ils ont remis le même budget, car ils n'ont pas encore de retour actuellement. Ils ont préféré mettre un budget assez haut pour ne pas avoir de mauvaises surprises, ils n'ont pas assez de recul.

Philippe Moccand passe aux votes. Le budget 2022 est donc accepté à l'unanimité.

7. Communications des représentants du Conseil Communal auprès des associations intercommunales

C'est un point qui n'a jamais été mis à l'ordre du jour. Le président trouvait intéressant d'avoir un retour de ces associations et des personnes qui y participent.

Philippe Moccand cède la parole à l'ASIRE.

Alain Kling fait un rapport sur les sujets qui ont été discutés aux dernières séances à l'ASIRE. Il y a eu beaucoup d'incivilités causées par des individus sur le site scolaire des Trois Sapins. Les montants sont très élevés. Pour les années 2017 à 2021, le montant total se lève à 240'000.- CHF. Cela peut être du feu, des dégâts dans les stores, des inondations ou des effractions. C'est à chaque fois de très gros montants. Il a été décidé de mettre un système de vidéo surveillance avec un grand nombre de caméras sur tout le site pour pouvoir se prémunir contre ces incivilités. Le montant d'investissement est de 80'000.- CHF. A la dernière séance de l'ASIRE, ils ont parlé des vacances des postes dans le CODIR et dans le comité, ils ont également parlé d'augmenter la rémunération pour les délégués intercommunaux. Ils ont passé une augmentation de 10.- CHF par séance.

A l'EFAJE, Marylin Brand rapporte qu'ils ont eu leur dernière séance le 11 mai dernier. Elle a été très surprise de voir la grandeur de l'association intercommunale. Ils ont rencontré des personnes très compétentes qui sont vraiment à disposition et qui répondent à toutes les questions. C'était vraiment très agréable. Ils ont un budget de fonctionnement total avec l'accueil de jour, le parascolaire, le scolaire, de 33'000'000.- CHF environ. Ils se sont rendus compte que ce sont des budgets très compliqués à mettre sur pieds surtout quand un élève change de tarification. Marylin Brand ajoute qu'avant, il y avait un délégué par commune et que depuis la nouvelle législature, ils sont passés à trois délégués par commune. Donc cela fait une grande assemblée et plus de voix.

A la Menthue, comme Yann Sordet est excusé, c'est Alexandre Collet qui prend la parole. Il informe qu'il n'a pas préparé grand-chose parce qu'il est nouveau dans la commission. Il rapporte qu'il a été assermenté et nommé à la commission de gestion le 1er juillet 2021. L'ancien syndic, Didier Planche a été élu à la présidence du CODIR. A la 2ème séance, le 14 octobre 2021, ils ont eu le budget et la nomination d'une commission pour l'étude d'un règlement du conseil intercommunal de la Menthue parce qu'il n'y en avait pas jusqu'à maintenant. Didier Planche lui a dit que le réseau se porte bien. Il n'y a pas eu de grosses casses cette année. Alexandre Collet ajoute qu'il y a une conduite qui approvisionne le réseau depuis Yverdon qui remonte le réseau de la Menthue en cas de pollution du réseau pour dépanner ou en cas de sécheresse et informe qu'il y a des échanges d'eaux qui se font. Chaque jour, ils doivent brasser l'eau pour ne pas avoir d'eau qui stagne dans les conduites. Les échantillons de La Menthue ont montré qu'il y avait trop de chlorothalonil comme un peu partout malheureusement. La Sagenord, qui est l'association d'Yverdon qui s'occupe de cela avait décidé d'arrêter de faire ce brassage. Cela coûtait à l'association, parce que cela n'allait que dans un sens. Ils devaient acheter de l'eau à la Sagenord. Didier Planche lui a dit qu'ils ont pu couper deux sources les plus polluées et maintenant ils sont arrivés à un taux tout à fait normal. Maintenant, le réseau de La Menthue est plus propre que la Sagenord. Didier Planche lui a dit aussi que les travaux qu'ils ont eus étaient des entretiens standards et du nettoyage du réservoir à Chanéaz. Ils vont faire la tournée de tout le réseau en début d'année. Ils proposent aussi aux conseillers de venir faire une sortie avec le fontainier un samedi matin.

Alexandre Collet ajoute que le débit des sources est très bon. Ils ont deux bonnes sources dans la commune, les Grands Moilles avec un débit d'environ 40 litres minutes et les Luchères au-dessous de Nonfoux avec un débit de 100 litres minutes.

8. Communications de la municipalité – partie 2

Christian Gonin rapporte que le complexe communal se monte gentiment et que ça bouge. Ces jours, ils ont stoppé le bétonnage à cause du gel et de la pluie. Le chantier sera fermé du 21 décembre 2021 au 17 janvier 2022. Par rapport aux caméras, il est prévu d'installer uniquement les tubes. Il n'y a quasiment pas eu de problèmes. Le contact avec les voisins continue à bien se passer, le voisinage ne se plaint pas trop. Ils savent que cela fait des nuisances de toute façon. L'entreprise essaie de travailler au mieux pour cela. Ils espèrent pouvoir respecter les délais.

Par rapport aux forêts, Christian Gonin rappelle qu'il y a eu récemment un tout ménage pour la commande de bois. Certains ne l'ont pas reçu, idem pour le dernier Essertines Info. Christian Gonin les invite à faire des réclamations à la poste et à passer commande à l'administration communale. Quant à l'étude pour l'aménagement routier, les bureaux sont en pleines réflexions. Pour le moment, ils ont proposé déjà quelques esquisses. Ils vont présenter un projet début janvier 2022. Ils ont prévu de faire une présentation, suivant l'avancement, au prochain Conseil communal. Il y a eu un comptage le mois dernier pour étudier le trafic routier, Christian Gonin a reçu les résultats la semaine dernière mais n'a pas eu le temps de les étudier mais cela circule toujours bien à Essertines, les journées aux heures de pointe, ils sont à 6'700 – 6'800 véhicules sur l'axe de la grande route.

Sylvain Jacot donne une petite information pour les pompiers. Il s'est rendu à Echallens samedi où il y a eu la passation du commandement. Monsieur Robin Duport remplace Monsieur Serge Wenger.

Pour l'eau, ils ont fait les relevées des nouveaux compteurs. Ils ont 165 nouveaux compteurs sur 290 qu'ils peuvent relever à distance dont quatre où il y a eu des erreurs.

Michel Collet remercie les conseillers d'avoir accepté le projet du passage de l'éclairage public au LED et de leur confiance. Il revient sur la question de Thomas Bliesener lors du dernier conseil, à savoir si la municipalité a prévu une pompe à vélo dans le cadre de son projet Suisse Mobile, la Suisse à vélo Yverdon-Echallens. Il répond qu'il n'avait pas pensé à ce point-là, il s'agit d'un projet santé de vélo sur les chemins bétonnés. Beaucoup de communes sont équipées de pompes à vélo, ils ont décidé d'intégrer ce point dans le projet « Itinéraire vélo Echallens-Yverdon ». Ils ne savent pas s'ils l'installeront en finalité mais ils vont l'intégrer dans le projet et au moment voulu, ils prendront la décision quand le projet se réalisera.

Alexandre Gygax excuse Lauriane Chuard qui est en quarantaine. Il remercie les conseillers pour la confiance et l'acceptation des budgets et aux commissions qui ont travaillé sur tous les préavis.

A l'ASIRE, il y a eu une séance d'info où les présidents de conseils ont été invités ainsi que les présidents des commissions de gestion et des finances de chaque commune. Il y a eu une présentation globale sur le fonctionnement de l'ASIRE et les investissements futurs. La RGDB a fait aussi une présentation aux communes.

Par rapport à l'EFAJE Alexandre Gygax est content d'entendre qu'ils sont rassurés.

9. Divers et propositions individuelles

Le président lit le courrier de M. Jean-Paul et Mme Marilyn Moneron à propos de l'augmentation du point d'impôt adopté lors du dernier conseil.

Il informe que les prochaines votations auront lieu le 13 février 2022 et le prochain conseil le 04 avril 2022. Il annonce également un conseil le 20 juin 2022 à Lausanne dans la salle du Grand Conseil avec une visite du château. Philippe Moccand demande à celles et ceux qui ont participé à des séances de commission de gestion et des finances, ad hoc ou autres de faire parvenir à la secrétaire leur fiche de décomptes des séances d'ici la fin de l'année. Il demande aux rapporteurs de signer les documents à la fin de la séance.

Philippe Moccand passe la parole pour les propositions individuelles.

Alain Kling a demandé des documents concernant le préavis 2015 pour l'éclairage LED et le rapport de la commission ad hoc. Il demande un meilleur suivi des documents et d'avoir accès à un réseau où il y aurait tous les documents. Le président lui répond qu'il va se renseigner.

Thierry Auberson d'Essertines demande au nom de plusieurs citoyens de la commune une mise à jour du site par rapport au PV des séances, ceux de cette année n'ont pas été mis sur le site. Il ajoute aussi qu'il y a une demande des citoyens pour une décoration de Noël dans les bacs à fleurs de la commune. Christian Gonin répond qu'ils n'ont pas approfondis la chose et qu'ils n'ont pas de paysagiste.

Au niveau des fenêtres de l'Avent, Thierry Auberson d'Essertines informe que beaucoup de gens ne savaient pas, il n'y avait pas d'affiche à l'épicerie ni au pilier public. Peut-être qu'un tout-ménage aurait pu être envoyé. Michel Collet répond que la municipalité s'était déjà posée la question l'an dernier. Selon eux, il s'agit d'une activité privée et donc ce n'est pas à la municipalité de publier cela sur ses avis officiels. Par rapport au projet de l'aménagement routier de la route cantonale, Thierry Auberson d'Essertines demande s'il y aura une consultation des citoyens ou si c'est soumis qu'au conseil communal. Christian Gonin lui répond qu'ils ne vont pas aller vers tous les citoyens pour leur demander leur avis. Il explique qu'il n'y a pas tellement de compatibilité entre les envies des citoyens et les règlementations, mais il y a une présentation au conseil. Alexandre Gyax ajoute un complément en disant qu'ils n'ont jamais voulu travailler seuls dans l'ombre et que le but est quand même la communication comme ils ont fait pour le collègue. Par contre, cela ne sera pas une gestion participative de tout le monde.

Marylin Brand revient sur l'éclairage public et dit que lorsqu'elle sort le chien à trois heures du matin, cela éclaire encore beaucoup et que l'on pourrait réduire encore plus. Michel Collet lui répond qu'ils vont travailler dans ce sens et probablement réduire l'éclairage au milieu de la nuit à Nonfoux.

Thierry Auberson d'Epautheyres intervient pour une question administrative et pense qu'il faut revoir la liste de distribution des emails, car il n'a pas reçu celui du 06 décembre dernier. Peut-être que d'autres sont dans le même cas. Il ajoute qu'il y a pas mal de chantiers à Epautheyres et qui dit chantier, dit beaucoup de passages de véhicules, il y a pas mal de réclamations, les véhicules de chantier passent extrêmement vite, bien que ce soit limité à 30 km/h. Aujourd'hui encore, à 13h, quand il est parti travailler, il a pu en voir un qui est passé pas loin des 80 km/h dans la partie basse du village, là où il y a l'arrêt de poste. Il faut, selon lui, aussi penser au chemin d'accès pour tous ceux qui descendent pour prendre le car postal et pour les petits qui partent du bas du village et qui remontent pour prendre le bus au collègue. C'est assez dangereux.

Joël Buchwalder aimerait savoir si la municipalité avait déjà étudié le fait d'installer des défibrillateurs sur la commune. Alexandre Gyax répond que le problème n'a été que soulevé. Ils avaient une offre et puis c'est resté en stand-by.

Christophe Delay trouve intéressant les présentations et demande s'ils pourraient avoir les documents sur le site. Alexandre Gyax répond qu'il n'y a aucun souci mais après la séance.

Marylin Brand remercie la municipalité pour les interventions qui ont été faites avant la votation du budget et trouve appréciable de recevoir les documents à la maison et d'avoir des compléments de vives voix comme ce soir. Ils sont ainsi plus à même de voter et se sentent rassurés par ce qui leur est présenté.

Jenifer Thevenaz fait une brève présentation du conseil d'établissement pour faire connaître cette nouvelle organisation de l'ASIRE.

Alain Kling revient sur la remarque de Thierry Auberson d'Epautheyres sur les voitures qui roulent trop vite au village et ajoute qu'il a fait une petite altercation, il y a quelques années, où il se plaignait des gens qui se parquaient sur des zones blanches mais qui étaient en fait des zones jaunes. Il y a régulièrement

des voitures qui se parquent sur des lignes jaunes, devant l'ancienne laiterie, où la visibilité est faible. Les petits enfants ne peuvent pas passer sur le trottoir parce qu'il y a les voitures qui y sont parquées. Alain Kling trouve que c'est un manque de contrôle et une irresponsabilité de la commune. Maintenant ils ont aussi un comité de police. Il avait demandé au municipal en charge et qui lui avait dit de dénoncer les voitures, il ne comprend pas pourquoi la commune ne prend pas ses responsabilités pour faire avancer les choses et trouvent que ce sont des choses inacceptables quand il voit le nombre d'enfants qui se baladent dans le village. Alexandre Gygax prend la parole pour sa collègue qui est absente ce soir et qui est à la police des constructions et leur répond qu'ils bataillent avec l'ATE qui font opposition à chaque projet qui se construit parce qu'il y a trop de places de parc sur les projets. Ils se sont déjà rencontrés et travaillent dans le sens de faire attention à chaque fois qu'il y a une construction pour qu'il y ait assez de places avec les logements.

Michel Collet se souvient de cette interpellation, il y avait des travaux, à l'époque, à l'entrée d'Epautheyres et cela s'est résorbé. Sur le fond, cela n'enlève rien au problème et ils sont conscients de cela, Michel Collet avoue qu'ils n'ont pas agis sur ce plan-là, ils ont agi dans d'autres rues de la commune où ils ont écrit aux gens de se retirer, ils ont cette possibilité déjà d'écrire aux gens pour utiliser les places publiques ou autorisés. Il pense que cela passera à un moment donné par un règlement communal où ils feront des zones de parcage avec des amendes. Il n'y aura pas d'autre solution vu la densification du trafic. Michel Collet est désolé de ne pas avoir agi avant et prend note de cette intervention.

Il n'y a plus de divers.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel où s'ajoute un conseiller

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire :

Philippe Moccand

Tamara Niquille